

Les Pilotis

ΓΕΣ ΠΙΛΟΤΙΣ

Association sans but lucratif

rue de la Place 19
5031 Grand Leez (Gembloux)

PROJET PEDAGOGIQUE (éléments essentiels)

L'ASBL les Pilotis, qui offre aux adultes handicapés mentaux de grande dépendance un lieu d'hébergement et de vie, entend leur assurer des services de qualité. Le projet pédagogique de l'ASBL, dont ce document énonce les éléments essentiels, est l'expression de cet objectif.

Dans une première phase, cet objectif sera adapté aux moyens financiers limités de l'ASBL. La qualité de l'offre pourra être améliorée, et le projet sera affiné, lorsque l'ASBL aura obtenu son agrégation et l'accès aux subsides des pouvoirs publics.

1. Profil des personnes accueillies

Les résidents seront des personnes de grande dépendance présentant un handicap mental modéré à sévère mais non associé à une déficience motrice. La priorité est donnée aux personnes qui ont besoin d'un cadre ritualisé, d'une structure formalisée régulière (exemple : méthode « TEACCH »¹).

L'âge le mieux indiqué pour l'entrée de ces personnes dans leur nouveau lieu d'hébergement est de 18 à 21 ans. En effet, le jeune qui atteint l'âge de 21 ans est obligé de quitter les structures d'accueil de jour pour enfants (enseignement spécialisé, pédopsychiatrie, etc.) pour bifurquer vers les structures d'accueil de jour pour adultes.

La sécurité d'un environnement familial est un élément-clé du développement de ces jeunes, qui éprouvent de grosses difficultés à changer d'environnement. L'entrée entre 18 et 21 ans dans leur nouveau lieu d'hébergement, et l'adaptation à celui-ci au plus tôt, leur assurent une transition progressive et rassurante. Cela leur permet de gérer à partir d'un pôle de stabilité l'entrée, à 21 ans, dans leur nouvelle structure d'accueil de jour, plutôt que d'être confronté de manière simultanée à deux changements majeurs.

C'est dans cette optique de sécurité liée à un environnement familial et de stabilité que la capacité d'une maison d'hébergement gérée par l'ASBL s'élève à un maximum de cinq résidents. Ce nombre réduit permet d'assurer une qualité de vie proche de la vie familiale et un environnement apaisant dans un lieu distinct de celui du centre de jour.

¹ TEACCH – Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children, établi en 1971 par Eric Schopler et ses collaborateurs.

Le groupe de résidents sera mixte, dans un souci de reflet de la vie familiale et sociale. Cette diversité fera partie des critères de sélection des personnes résidentes.

2. Vie communautaire et projet individuel

Le projet pédagogique de l'ASBL se veut à la fois communautaire et individualisé :

- *communautaire*, en ce qu'il tend à développer l'apprentissage de la vie communautaire sur la base du projet pédagogique et de règles de vie qui feront l'objet d'un règlement d'ordre intérieur ;
- *individualisé*, en ce qu'il veille à l'élaboration et la concrétisation d'un projet personnel et distinct pour chaque résident, pour lui permettre de poursuivre ses apprentissages, savoirs et savoir-être/savoir-faire, et réaliser un ou plusieurs projets qui lui sont chers.

Le projet pédagogique vise à répondre aux aspirations, demandes et besoins des adultes handicapés mentaux à vivre de manière aussi harmonieuse, *équilibrée* et *autonome* que possible, compte tenu de leurs possibilités personnelles. L'ASBL Les Pilotis entend leur fournir, pendant les périodes où elle les accueillera, l'accompagnement, le soutien et la sécurité dont ils ont besoin pour y arriver.

3. Equilibre et collaboration

Pour contribuer à cet équilibre de vie, l'organisation de la structure d'hébergement de la personne handicapée reposera sur une étroite collaboration entre trois piliers : (1) sa maison d'hébergement gérée par l'ASBL Les Pilotis, (2) le centre de jour qu'il fréquente et (3) son réseau de relations extérieures (famille et amis).

Dans un souci d'interaction dynamique entre ces trois piliers, la maison d'hébergement accueillera ses résidents quatre soirées par semaine et un week-end par mois. Ce mode de fonctionnement vise à éviter le cloisonnement de la personne handicapée dans un milieu unique et à augmenter sa capacité d'adaptation à des milieux de vie distincts mais familiers.

L'ASBL collaborera, selon des modalités à convenir, avec le réseau relationnel de la personne handicapée (famille, amis) pour une série d'aspects, comme par exemple sa prise en charge médicale.

L'ASBL favorisera les contacts entre la personne handicapée accueillie et son milieu familial (par exemple par des invitations à partager un repas dans la maison d'hébergement). Les modalités de ces contacts, et notamment leurs horaires, seront clairement établies. Elles seront précisées dans le règlement d'ordre intérieur de la maison d'hébergement ou décidées au cas par cas en concertation avec l'entourage de la personne handicapée.

L'équilibre de la personne handicapée sera également recherché au travers de contacts avec l'extérieur par le biais d'invitations (invitation de conteurs ou d'artistes, exposition de peinture ouverte au quartier, organisations de soirées dansantes dans la maison, etc.) et de l'intégration de résidents locataires (étudiants ou personnes retraitées) dans la maison d'hébergement.

La mission de l'ASBL est de veiller à l'hébergement de ses résidents en dehors des heures normales d'activité de jour à l'extérieur. Elle ne gère pas leurs activités de jour et n'est pas chargée de leur rechercher un centre de jour.

4. Autonomie et projet individuel

L'apprentissage de l'autonomie par chaque personne handicapée accueillie se fera par rapport à un projet individuel adapté à son handicap propre.

Les acquisitions et progrès par rapport à ce projet individuel seront évaluées périodiquement (2 à 3 fois par an) au cours de réunions de concertation entre des représentants du réseau familial, de la maison d'hébergement et du centre de jour, de manière à optimiser la coordination et la cohérence des objectifs fixés par chacun.

Un cahier de communication hebdomadaire entre ces trois piliers accompagnera la personne handicapée.

5. Ouverture et respect

L'ASBL les Pilotis et les personnes qui encadrent les personnes handicapées accueillies n'affichent aucune option philosophique ou religieuse. Elles sont ouvertes aux choix personnels des personnes accueillies et de leur entourage, dans le respect d'autrui.

6. Procédure d'admission

L'inscription de la personne handicapée ne deviendra effective qu'après un avis positif de l'ASBL Les Pilotis, émis à l'issue d'une période de un à trois mois pendant lesquels l'ASBL organisera des rencontres entre les différents intervenants et le candidat.

A partir de l'inscription effective, il est loisible à la personne handicapée et à son entourage de profiter d'une période d'adaptation (qui peut aller jusqu'à six mois) pendant laquelle la personne peut augmenter progressivement son taux de présence en fonction de sa capacité d'intégration. Au cours de cette période, sa participation financière sera due intégralement.

Les résidents devront disposer d'un revenu (BAP, convention nominative ou autre revenu de remplacement).

7. Critère d'exclusion

La défaillance, si elle se produit, d'un des piliers (famille ou centre de jour) qui encadrent la personne handicapée aux côtés de l'ASBL autorisera celle-ci à examiner s'il est opportun de poursuivre l'accueil de la personne handicapée et, le cas échéant de mettre fin à cet accueil moyennant un préavis raisonnable.

8. Périodes de maladie

En cas de maladie, les responsables de la maison d'hébergement assureront les premières 24 heures la prise en charge du résident pendant la journée.

9. Situation de la maison d'hébergement

La maison d'hébergement sera idéalement située en milieu urbain, à proximité des centres de jour, des possibilités de loisirs (notamment piscine), des transports en commun et de la vie associative et économique, avec une possibilité d'intégration dans le quartier.

La question des trajets entre la maison d'hébergement et les centres de jour respectifs des résidents devra être analysée.

*

25.02.2007